



Projet financé par  
l'Union européenne



EUROMED

### **Projet EuroMed Justice III**

#### **COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 1.1.4 Quatrième réunion**

#### **PRÉPARATION D'UN MANUEL**

**Manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire**

**La Haye (NL), du 12 au 14 février 2013**

#### **NOTE INFORMATIVE**

La 4<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail I sur la composante « Accès à la justice et aide judiciaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 12 au 14 février 2013 à La Haye, Pays-Bas.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie.

La réunion fut ouverte par Mme Else Riep, Département des Affaires européennes et internationales, ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice, Coordinatrice Nationale pour les Pays-Bas du Projet EuroMed Justice III ; et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. M. Alonso Hernández-Pinzón, représentant du Conseil des Barreaux européens (CCBE), assista également à une partie de la réunion. Celle-ci fut close par le Chef d'équipe .

Une synthèse des travaux réalisés pendant les trois premières réunions, la méthodologie à suivre pendant cette réunion et les principales questions proposées pour la discussion durant cette quatrième réunion furent introduites par les experts de l'Equipe chargée de la mise en œuvre du projet et par l'expert principal à court terme, M. Georges Assaf, chargé de ce groupe de travail.

Par ailleurs, deux exposés ont été faits à l'occasion de cette réunion. Le premier exposé consacré à « Accès à la justice, aide judiciaire et les groupes les plus vulnérables : le rôle des avocats », fut présenté par M. Fernando Piernavieja, Avocat, Président du Comité Accès à la justice du Conseil des barreaux européens (CCBE). Au cours de son exposé, l'orateur a expliqué les principaux problèmes à résoudre du point de vue pratique des avocats si l'on veut garantir un accès effectif à la justice pour les groupes les plus vulnérables.

Le deuxième exposé a porté sur le thème « Accès à la justice pour les groupes les plus vulnérables : l'expérience néerlandaise » et a été assuré par M. Peter van den Biggelaar, expert néerlandais du Comité d'aide judiciaire, ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice. A cette occasion, M. Van den Biggelaar a expliqué les principales caractéristiques de l'aide judiciaire aux Pays-Bas. Plus particulièrement, l'orateur a traité de sujets tels que : les principaux acteurs impliqués dans la procédure, comment l'aide judiciaire est fournie aux Pays-Bas, les raisons pour lesquelles ils investissent dans le service de première et deuxième ligne, les différences entre les deux, qui sont les prestataires du Centre du Service juridique, les mesures de qualité ou encore le système d'avocats commis d'office, etc. Ces deux exposés furent suivis d'un débat animé et intéressant.

Les principales sessions de cette réunion furent consacrées à une discussion sur différents sujets proposés en vue de progresser sur la voie de l'élaboration du manuel : le statut du médiateur, la qualité et l'autorégulation de la médiation, les principales institutions impliquées dans la procédure, la prestation du médiateur, la responsabilité du médiateur, le coût de la médiation, la réglementation spéciale en cas d'exécution d'affaires transfrontalières, médiation et conseil précontentieux et aussi sur aide judiciaire pour les groupes sociaux défavorisés, (mineurs, femmes personnes handicapées) en s'intéressant plus particulièrement aux victimes.

Les représentants des pays méditerranéens prirent ensuite la parole pour présenter la situation actuelle dans ce domaine dans leurs pays respectifs.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et les débats, les participants sont d'avis que cette quatrième réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire.
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors des trois premières réunions, et avoir l'occasion d'écouter les différentes approches et expériences des pays bénéficiaires participant à cette réunion sur les questions inscrites à l'ordre du jour.
- c) Analyser et arriver à un accord sur les documents de travail préparés par l'expert principal à court terme, M. Georges Assaf, à partir des travaux réalisés durant la troisième réunion de ce groupe de travail qui s'est tenue à Sofia. Les participants ont eu l'occasion d'apporter des précisions utiles concernant ce document.
- d) Finaliser la discussion entamée lors de la troisième réunion et avancer sur la voie d'un accord sur certaines des questions encore à débattre concernant les approches et les bonnes pratiques en matière de simplification des procédures, procédures orales et modes alternatifs de résolution des conflits. Dans ce cadre, les discussions ont porté, entre autres, sur : le statut du médiateur, la qualité et l'autorégulation de la médiation, les principales institutions impliquées dans la procédure, la prestation du médiateur, la responsabilité du médiateur, le coût de la médiation, la réglementation spéciale en cas d'exécution d'affaires transfrontalières, médiation et conseil précontentieux, etc.
- e) Entamer la discussion sur les approches et bonnes pratiques relatives à l'accès à la justice et aide judiciaire pour les groupes sociaux défavorisés, en s'intéressant plus particulièrement aux enfants, aux victimes, aux femmes et aux personnes handicapées.
- f) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- g) Préciser davantage le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.
- h) Entamer une discussion sur les questions qui seront abordées lors des sessions de formation et des visites d'étude au cours de la deuxième phase du projet.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les cinq réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter également de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants au Ministère néerlandais de la Sécurité et de la Justice, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet pour l'organisation de cette réunion.

La Haye, le 14 février 2013